

5 mai 2020

Consignes pour une utilisation optimisée de la plateforme « maPUI.fr » qui permet le suivi des stocks en médicaments et en dispositifs médicaux des PUI subissant des contraintes d'approvisionnement et infographie grand public sur les tests virologiques

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'émergence du Covid-19, l'approvisionnement en nombreux médicaments et dispositifs médicaux nécessaires pour assurer la prise en charge des patients en réanimation est soumis à de fortes tensions en raison d'un nombre de patient pris en charge et d'une demande mondiale accrue.

Il est probable que ces tensions d'approvisionnement dureront plusieurs mois, au-delà de la fin prévisible de la crise sanitaire française, en raison d'un niveau de demande qui risque d'être durablement élevé au regard de la cinétique épidémiologique mondiale.

Dans ce contexte, nous avons déployé dans les établissements de santé sur l'ensemble du territoire national, une plateforme de suivi des stocks « maPUI.fr ».

Cette plateforme permet pour ces produits une supervision et une régulation régionale et nationale des stocks détenus par les PUI sur un périmètre défini de médicaments et de dispositifs médicaux.

Les différentes fonctionnalités et utilisations de la plateforme par les établissements de santé :

L'accès à cette plateforme est conditionné par la détention d'un code utilisateur. Chaque utilisateur peut consulter uniquement les données concernant son établissement.

Les valeurs des stocks et des consommations moyennes sont à renseigner quotidiennement.

La Liste Covid-19 / Médicaments suivis sur cette plateforme est organisé en catégories : Spécifiques, Sédatation/Anesthésie, Antalgie, Infectiologie, Cardiologie et Autres. Elle est consultable sur la plateforme. Cette liste est importable sous forme de base de données depuis la plateforme.

La liste Covid-19 / dispositifs médicaux suivis est également consultable et importable.

Toute remarque sur le contenu des listes est à adresser au support technique par MaPUI Labs : support-nnn@mapui.fr (nnn = 3 lettres du nom de votre région, cf tableau en annexe1). Elles font le cas échéant, l'objet d'une régulation nationale.

Suivi et régulation des stocks de médicaments :

La plateforme « maPUI.fr » permet de suivre une liste de molécules utilisées pour la prise en charge en réanimation des patients atteints du Covid-19. Cette liste couvre notamment des médicaments hypnotiques, curares, anesthésiques, antiinfectieux, antalgiques, des catécholamines et solutés de dialyse. Les 5 molécules (midazolam, propofol, atracurium, cisatracurium, rocuronium) pour lesquelles l'approvisionnement est assuré selon une clé de

répartition nationale par l'Agence nationale de santé publique à compter du 30 avril prochain (MARS 2020-37) sont particulièrement suivies.

La valeur des stocks et des consommations moyennes sont renseignées pour chaque médicament virtuel (1 molécule 1 dosage) ce qui permet d'agréger les différentes spécialités commercialisées. Cette opération peut se faire dans la majorité des cas par un export depuis le S.I. de gestion des données de stocks (GEF, WMS, ...) puis un import des données dans la plateforme.

La juste allocation des médicaments et la capacité de régulation régionale ou nationale sont dépendantes de la qualité des données de stock et de consommation transmises par chaque établissement via cette plateforme. Aussi, les établissements de santé n'effectuant pas cette saisie quotidienne ne pourront pas bénéficier d'un approvisionnement en médicaments prioritaires.

Suivi et régulation des stocks des dispositifs médicaux :

Depuis le 20 avril 2020, le module dispositifs médicaux a été activé dans la plateforme maPUI.fr. Il permet le suivi de 12 catégories génériques précisées par le code cladimed quand il est disponible. La Liste Covid-19 / dispositifs médicaux est organisée par voie d'abord : respiratoire et drainage, monitoring, urinaire et vasculaire et parentéral. Il s'agit de catégories pour lesquelles des tensions d'approvisionnement ont pu être identifiées mais qui ne font pas à ce stade, l'objet d'un suivi par référence par l'ANSM auprès de fabricant.

Pour remonter les stocks et les consommations moyennes, la PUI précise les éléments suivants pour chaque catégorie générique :

- a. Nom commercial
- b. Numéro de la référence produit fabricant (et non celle du revendeur ou distributeur)
- c. Nom du fabricant
- d. Produit captif (O/N)
- e. Référence article interne PUI
- f. Quantité : comprend le **stock PUI et hors PUI**
- g. Quantité consommée journalière (ou Besoin).

Chaque PUI renseigne les informations (pour les DM qu'elle utilise. Ces données sont mémorisées et font l'objet d'une saisie unique par la PUI.

Un dispositif de régulation régional par les ARS ou national pourra être mis en œuvre en tant que de besoin à l'instar de ce qui est fait pour les médicaments.

En outre, vous trouverez annexé au présent message une infographie sur les tests.

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé